

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite enfance – Convention de partenariat avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce d'Albertville – Matinées de sensibilisation au handicap - Année 2026

Rapporteur : Virginie VERNAZ

Dans le cadre de ses missions d'action sociale en direction de la Petite enfance, le CIAS Arlysère souhaite organiser des matinées de sensibilisation au handicap au sein des EAJE du service Petite enfance du CIAS Arlysère.

Ces matinées de sensibilisation au handicap sont proposées aux enfants âgés de plus de 2 ans qui seront scolarisés en septembre 2026 et qui fréquentent les EAJE du CIAS Arlysère.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir une convention avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce d'Albertville afin de définir les conditions administratives, techniques et financières de ces matinées de sensibilisation au handicap, conformément au projet de convention joint en annexe.

Les objectifs sont :

- La découverte et la sensibilisation à la notion de « différence » et de « handicap ».
- Le développement de l'empathie.
- La rencontre avec les professionnelles du CAMSP pour un moment d'échange et de partage.

Les interventions se dérouleront sur l'année 2026 à titre gratuit.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de partenariat avec le Centre d'Action Médico-Sociale Précoce d'Albertville pour l'organisation des matinées de sensibilisation au handicap sur l'année 2026 selon les modalités mentionnées ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

